

## Au cœur d'une priorité : l'accès à l'emploi des jeunes

Créées par ordonnance à titre expérimental, les Missions Locales célèbrent cette année leurs 30 ans.

C'est en 1982 que les 60 premières Missions Locales se mettent en place, essentiellement sur les quartiers particulièrement en difficulté qui préfigurent la future politique de la ville. Aujourd'hui, elles sont près de 500, implantées sur l'ensemble des territoires : centres-villes, ZUS, zones rurales.

Structures de proximité présidées par un élu, les Missions Locales assurent une mission de service public prioritaire qui n'a pas changé depuis l'origine : celle d'accueillir, informer, orienter et accompagner, de manière globale et individualisée, les jeunes vers et dans l'emploi, en développant des actions locales avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés.

Toutefois, les lois successives de 1989, 1993, 2005 ont renforcé le rôle des Missions Locales comme acteurs à part entière du Service Public de l'Emploi, inscrites dans toutes les logiques d'insertion des jeunes, notamment des jeunes sortis de formation initiale sans aucune qualification. À ce titre, les Missions Locales sont aussi reconnues par le code de l'Éducation comme partenaires incontournables de la lutte contre le décrochage scolaire.

Ainsi conçu au départ comme une réponse conjoncturelle, le réseau des Missions Locales a désormais sa place dans un cadre structurel.

La Franche-Comté compte 10 Missions Locales Espaces Jeunes qui s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'État, le conseil régional, les conseils généraux, les communes et intercommunalités, selon le champ de compétences de chacun, tel que stipulé dans le protocole 2010 signé conjointement par le ministre chargé de l'emploi, les présidents de l'Association des régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de l'Association des maires de France et le président du Conseil national des missions locales, instance de représentation et de concertation du réseau.

Porteuses d'un engagement de services envers les jeunes, les entreprises et les territoires, les Missions Locales, soutenues par leur animation régionale, travaillent au quotidien avec les collectivités locales, les employeurs publics et privés, les associations, les OPCA, les organisations et branches professionnelles pour favoriser la première entrée du jeune en entreprise grâce à des périodes plus ou moins longues de découverte des métiers, de validation du projet professionnel, mais aussi grâce à des stages, Contrats aidés, Contrats en alternance.